Image not found or type unknown

Projet de cession d'indivi

Par **Hassenblad Martin**, le **05/12/2017** à **23:40**

Bonjour

Mon ex compagne et moi avons acheté un appartement en 2013 et nous nous séparons actuellement.

Madame reprend l'appartement que je lui cède par le projet de cession établi chez le notaire.

3 prêts nous ont été octroyés en mai 2013 :

- 1 de 100 000
- 1 de 75 000

(175 000 de prêt hypothécaire divisé comme déjà cité car plus avantageux fiscalement)

- 1 de 17 000 euros pour les frais de notaire

C'est ce dernier prêt qui pose quelque question. Si ma part de crédits hypothécaires de 175000 seront rachetées par mon ex compagne , il n'en ira pas de même pour le dernier prêt que je devrais continuer à payer !

Est ce que quelqu'un peut l'éclairer sur la légitimité d'une telle décision? Pourquoi devrais je rembourser ce prêt alors que je ne jouis plus du bien immobilier?

Merci d'avance ,

Je compte beaucoup sur vous pour l'éclairer sur le sujet!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés